



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 31 janvier 2024 à 9 h 22 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

CE-20240131-371

CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR, TRANSACTION ET QUITTANCE - GISÈLE PLANTE - 101-16-14856/BGM

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver la convention de règlement hors cour, transaction et quittance à intervenir entre Ville de Laval et Mme Gisèle Plante dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro de Cour 540-17-014682-214;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville ladite convention de règlement hors cour et transaction et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2024-102)

CE-20240131-372

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - GESTION DE L'EAU

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de la gestion de l'eau, soit:

la réévaluation des fonctions de chef de division identifiées au rapport RH joint au sommaire décisionnel, préparé par le Service des ressources humaines, et ce, pour la période spécifiée;

la réaffectation de l'employé identifié au rapport RH joint au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines;

les réaménagements budgétaires pouvant découler des recommandations précitées;



le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-6450)

CE-20240131-373

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES - RESSOURCES HUMAINES - DÉCEMBRE 2023

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de reddition de comptes mensuel du Service des ressources humaines pour le mois de décembre 2023.

(SD-2024-138)

CE-20240131-374

ENGAGEMENT PERMANENT - AGENT COORDINATION DES PLAINTES - BUREAU DE L'OMBUDSMAN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 54947, avec une période de probation de 12 mois, au poste d'agent coordination des plaintes au Bureau de l'ombudsman, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-142)

CE-20240131-375

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - RESPONSABLE CONTRÔLE ET VALIDATION - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 633, pour une période de 21 semaines, au poste de responsable contrôle et validation au Service des ressources humaines, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2024-239)

CE-20240131-376

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR URGENCES - IMMEUBLES, PARCS ET ESPACES PUBLICS



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 1210, pour une banque de 480 heures sur une période maximale de 16 semaines, au poste de superviseur urgences au Service des immeubles, parcs et espaces publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-258)

CE-20240131-377

VIREMENT DE CRÉDITS - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le virement de crédits 27-50953 provenant du code budgétaire 27103-1612-00-116930 aux codes budgétaires énumérés au virement de crédits joint au sommaire décisionnel, afin de répartir le budget du programme reconnaissance employés dans les différents services et bureaux municipaux, au montant de 120 000 \$.

(SD-2024-284)

CE-20240131-378

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - GESTION DE L'EAU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de la gestion de l'eau, soit:

la création du poste permanent prévu au programme triennal d'immobilisations d'ingénieur chargé de projets, classe 11, au salaire annuel de 122 478,36 \$ avec un seuil d'engagement de 93 111,86 \$;

code budgétaire: 56604-431100-111150;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2024-303)

CE-20240131-379

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'engager l'employé numéro 54249, pour une période de 10 semaines, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-373)

CE-20240131-380

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2137

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2137, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour la fabrication et l'installation de la signalisation intérieure et extérieure pour 4 sites de la Ville de Laval, pour une période de 12 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Communications Tremblay Ménard inc.
493 843,71 \$.

(CT:1779180)
(SD-2023-6344)

CE-20240131-381

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUGMENTATION -
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - CONTRAT
DOS-2137

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver, pour l'année 2024, une augmentation du programme triennal d'immobilisations pour le projet «Signalisation» afin que celui-ci passe de 473 000 \$ à 518 000 \$.

(CT:1779180)
(SD-2023-6344)

CE-20240131-382

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS
- CONTRAT DOS-2137

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 496 041 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2137 concernant la fabrication et l'installation de la signalisation intérieure et extérieure pour 4 sites de la Ville de Laval, et ce, pris à même les sommes



disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1779180)
(SD-2023-6344)

Les discussions sur le point 50.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20240131-383

APPROBATION - TRANSACTION ET QUITTANCE - ATELIER SENS ARCHITECTURE FONDAMENTALE INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver la transaction et quittance à intervenir entre Ville de Laval et Atelier SENS architecture fondamentale inc. (anciennement désignée comme étant Viau Bastien Gosselin Architectes inc.) pour le règlement hors cour du dossier de la Cour du Québec portant le numéro 540-22-030683-238, dans le cadre du contrat OS-SP-29311 pour les services professionnels intégrés pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux quant au projet de la caserne numéro 6;

d'autoriser le Service des finances à émettre un chèque au montant de 147 734,86 \$, toutes taxes incluses, à l'ordre d'Atelier SENS architecture fondamentale inc. (anciennement désignée comme étant Viau Bastien Gosselin Architectes inc.) à titre de paiement complet et final pour le contrat OS-SP-29311 et de la transaction et quittance;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe aux réalisations de projets du Service de la planification et réalisation de projets à signer pour et au nom de la Ville ladite transaction et quittance, de prescrire que cette transaction ne requiert pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1776819)
(SD-2023-5938)

CE-20240131-384

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATION - CONTRAT OS-SP-29311

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser une dépense au montant de 81 366 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement de la transaction et quittance à intervenir entre Ville de Laval et Atelier SENS architecture fondamentale inc. (anciennement désignée comme Viau Bastien Gosselin Architectes



inc.) à titre de règlement hors cour du dossier de la Cour du Québec portant le numéro 540-22-030683-238 dans le cadre du contrat OS-SP-29311 pour les services professionnels intégrés pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux quant au projet de la caserne numéro 6, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.

(CT:1776819)
(SD-2023-5938)

CE-20240131-385

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉOLUTION
AMENDÉE - AUTORISATIONS - CONTRAT OS-SP-29311

ATTENDU QUE, par la résolution CM-20221206-1084, le conseil municipal autorisait dans le cadre des services professionnels intégrés pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de la caserne numéro 6 prévus au contrat OS-SP-29311, des paiements forfaitaires fixés par la Ville pour des honoraires professionnels supplémentaires;

ATTENDU QUE le montant de 154 000 \$ devait comprendre les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'amender la résolution CM-20221206-1084 afin d'y remplacer les 2e et 3e alinéas pour qu'ils se lisent comme suit:

«d'approuver une dépense de 154 000 \$ prise à même les sommes de la provision des affaires juridiques;

de déclarer qu'un paiement de 154 000 \$, plus les taxes applicables, libère la Ville de Laval de toutes réclamations que Viau Bastien Gosselin Architectes inc. pourrait avoir ou pourrait prétendre avoir contre la Ville en lien avec la réclamation de la firme pour les services rendus dans le cadre de la phase «Études, plans et devis», prévus au contrat OS-SP-29311, et d'autoriser le Service des affaires juridiques à obtenir un reçu-quittance de Viau Bastien Gosselin Architectes inc. en lien avec ledit paiement de la Ville».

(CT:1776819)
(SD-2023-5938)

CE-20240131-386

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUGMENTATION -
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'approuver une augmentation du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2025 pour le projet «70-00017- Construction de la caserne de pompiers 6», afin que celui-ci passe de 13 212 500 \$ à 13 294 500 \$ dont 192 000 \$ en 2023.

(CT:1776819)
(SD-2023-5938)

CE-20240131-387

**CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU
CONTRAT OS-SP-29311**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 81 366 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement de la transaction et quittance à intervenir entre Ville de Laval et Atelier SENS architecture fondamentale inc. (anciennement désignée comme Viau Bastien Gosselin Architectes inc.) à titre de règlement hors cour du dossier de la Cour du Québec portant le numéro 540-22-030683-238 concernant le contrat OS-SP-29311 pour les services professionnels intégrés pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de la caserne numéro 6.

(CT:1776819)
(SD-2023-5938)

CE-20240131-388

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
TRANSACTION ET QUITTANCE - CARDIN JULIEN INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'approuver la transaction et quittance à intervenir entre Ville de Laval et Cardin Julien inc. concernant le contrat OS-SP-29778 pour les services professionnels intégrés pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la construction du Centre de services de proximité de l'Est;

d'autoriser le Service des finances à émettre un chèque au montant de 471 513,52 \$, toutes taxes incluses, à l'ordre de Cardin Julien inc. à titre de paiement initial de la transaction et quittance pour le contrat OS-SP-29778;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe aux réalisations de projets du Service de planification et de réalisation des projets à signer pour et au nom de la Ville ladite transaction et quittance, de prescrire que cette transaction ne requiert pas la signature de la



greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1777308)
(SD-2023-6044)

CE-20240131-389

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPENSES -
TRANSACTION ET QUITTANCE - CARDIN JULIEN INC. -
CONTRAT OS-SP-29778

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser une dépense au montant de 430 554,69 \$, taxes nettes incluses, pour effectuer le paiement initial requis dans le cadre de la transaction et quittance à intervenir entre Ville de Laval et Cardin Julien inc. quant aux services professionnels intégrés pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction du Centre de services de proximité de l'Est, prévus au contrat OS-SP-29778.

(CT:1777308)
(SD-2023-6044)

CE-20240131-390

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPENSES - CARDIN
JULIEN INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser une dépense jusqu'à concurrence d'un montant de 85 055,42 \$, taxes nettes incluses, pour défrayer le coût des honoraires supplémentaires de surveillance, phase exécution des travaux, de Cardin Julien inc. dans le cadre des services professionnels intégrés pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction du Centre de services de proximité de l'Est, prévus au contrat OS-SP-29778.

(CT:1777308)
(SD-2023-6044)

À 10 h 02, M. Stéphanne Boyer, maire et président du comité exécutif, quitte son siège.

À 10 h 25, M. Stéphanne Boyer, maire et président du comité exécutif, reprend son siège.

À 12 h 20, la séance est suspendue.

À 13 h 38, la séance se poursuit et sont alors présents:



M. Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stépahne Boyer, maire et président du comité exécutif.

À 14 h 45, tous les points ayant été considérés, M. Stépahne Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stépahne Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe